

Marché du carbone liés de la Californie et du Québec – Rapport des soldes des comptes agrégés

Ce rapport présente le sommaire des droits d'émission détenus par les émetteurs et les participants dans le marché lié des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre de la Californie (CA) et du Québec (QC). Les soldes sont présentés par types de droits d'émission (unités d'émission par millésime et crédits compensatoires par type de projet) et sont agrégés pour chaque type de compte. À moins que le gouvernement participant qui délivre le droit d'émission ne soit précisé entre parenthèses (CA) ou (QC), tous les droits d'émission peuvent avoir été mis en circulation par la Californie, le Québec ou l'Ontario (voir note-1). Les émetteurs et participants des programmes du Québec et de la Californie peuvent détenir les comptes suivant : compte général, compte de conformité et compte à usage limité (entités de la Californie seulement). Les comptes des gouvernements participants du Québec et de la Californie sont les suivants : électricité renouvelable volontaire; vente aux enchères, mise en circulation et allocation; retrait; invalidation; réserve; intégrité environnementale et provision pour les projets forestiers. Le rapport présente un sommaire par types de droits d'émission, indépendamment du gouvernement qui a mis en circulation ces droits. Les soldes des comptes des entités peuvent contenir des droits d'émission (unités d'émission ou crédits compensatoires) délivrés par l'un ou l'autre des gouvernements (voir note-2).

Cette information a été extraite du système de suivi des droits d'émission CITSS (Compliance Instrument Tracking System Service) à midi (HAE) et à 9 h (HAP) le 3 juillet 2018. Cette information est spécifique aux soldes des comptes des émetteurs et des participants inscrits au système CITSS conformément aux règlements du Québec et de la Californie. Ce rapport est généralement mis à jour le troisième jour ouvrable de chaque trimestre.

Millésime	Comptes des émetteurs et participants			Comptes des gouvernements participants						Tous les comptes
	Général	Conformité	Compte à usage limité (CA)	Électricité renouvelable volontaire (CA)	Enchères + mise en circulation + allocation	Retrait*	Invalidation	Réserve	Intégrité environnementale (QC)	Total
2013	3 233 292	950 939	0	74 053	820	179 876 050	0	0	4 846	184 140 000
2014	10 473 824	8 318 008	0	798 500	78 150	161 395 393	0	7 125	0	181 071 000
2015	78 406 472	218 130 226	0	986 250	114 055	143 770 997	0	0	0	441 408 000
2016	118 207 981	233 017 551	0	956 000	56 317 263	10 986 948	0	7 166	0	419 492 909
2017	121 594 032	252 753 898	0	926 000	47 102 903	525 278	0	0	0	422 902 111
2018	149 835 539	112 941 876	23 871 012	895 750	107 299 030	144 388	0	0	0	394 987 595
2019	11 852 000	152 177	0	865 750	361 999 750	0	0	0	0	374 869 677
2020	24 629 600	147 152	0	835 500	338 613 700	0	0	0	0	364 225 952
2021	14 461 000	0	0	0	352 280 023	0	0	0	0	366 741 023
2022	0	0	0	0	350 059 200	0	0	0	0	350 059 200
2023	0	0	0	0	336 678 400	0	0	0	0	336 678 400
2024	0	0	0	0	323 188 000	0	0	0	0	323 188 000
2025	0	0	0	0	309 897 600	0	0	0	0	309 897 600
2026	0	0	0	0	296 416 800	0	0	0	0	296 416 800
2027	0	0	0	0	283 026 400	0	0	0	0	283 026 400
2028	0	0	0	0	269 745 600	0	0	0	0	269 745 600
2029	0	0	0	0	256 255 200	0	0	0	0	256 255 200
2030	0	0	0	0	242 874 400	0	0	0	0	242 874 400
Crédits pour réduction hâtive (QC)	50 531	38 818	0	0	0	1 950 677	0	0	0	2 040 026
Unités d'émission de la réserve du ministre	401 717	424 960	0	0	52400000	0	0	160 870 423	0	214 097 100
Unités d'émission -- sous-total	533 145 988	826 875 605	23 871 012	6 337 803	3 984 347 294	498 649 731	0	160 884 714	4 846	6 034 116 993
Californie - crédits compensatoires										
Projets de foresterie (États-Unis)*	45 018 462	11 039 211	0	0	156 978	16 243 869	0	0	0	72 458 520
Projets de foresterie urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projets de substances appauvrissant la couche d'ozone	5 103 571	2 335 042	0	0	132 126	9 429 192	88 955	0	0	17 088 886
Projets de fosse à lisier	2 280 440	705 319	0	0	148 993	1 749 787	0	0	0	4 884 539
Projets de capture de méthane issu d'une mine	2 032 590	245 096	0	0	189 550	2 805 735	0	0	0	5 272 971
Projet de culture de riz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Québec - crédits compensatoires										
Destruction de SACO	474 764	0	0	0	0	0	0	0	9 689	484 453
Lieux d'enfouissement - Destruction du CH4	77 145	0	0	0	0	0	0	0	2 395	79 540
Crédits compensatoires -- sous-total	54 986 972	14 324 668	0	0	627 647	30 228 583	88 955	0	12 084	100 268 909
TOTAL	588 132 960	841 200 273	23 871 012	6 337 803	3 984 974 941	528 878 314	88 955	160 884 714	16 930	6 134 385 902

Note – 1 : L'Ontario s'est joint au marché du carbone lié du Québec et de la Californie le 1^{er} janvier 2018. Dès lors, les droits d'émissions furent considérés fongibles à des fins de couverture des émissions et transférables auprès des entités inscrites auprès de tous les gouvernements partenaires. Toutefois, le 15 juin 2018, suite à l'annonce du Gouvernement de l'Ontario concernant son intention de mettre fin au marché du carbone de sa province, le système de suivi des droits d'émission CITSS a été modifié afin de suspendre les transferts entre les entités de l'Ontario et celles de la Californie et du Québec.

Note – 2 : Le marché du carbone lié permet aux entités participantes de choisir librement le moment le plus approprié pour eux de se procurer des droits d'émission, que ce soit dans le cadre des ventes aux enchères ou par le biais de transactions de gré à gré. Le 3 juillet 2018, l'Ontario a procédé au dépôt d'une réglementation abrogeant le règlement sur le marché du carbone ontarien. À cette date, on comptait 13 186 967 droits d'émissions détenus dans les comptes de la Californie et du Québec de plus que le nombre de droits ayant été mis en circulation par ces deux gouvernements. Cela représente environ 1 % du nombre total des unités d'émission détenues dans les comptes des entités de la Californie et du Québec des millésimes 2013 à 2021.

Note additionnelle : Le budget d'unités d'émission de la Californie pour la période post-2020 reflète la plus récente révision réglementaire approuvée par le California Air Resources Board (CARB), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2017. Conformément à la loi AB 398 (AB 398; Chapitre 135, Statuts de 2017), le CARB doit conduire une évaluation des budgets d'unités d'émission de la Californie dans le cadre de la prochaine ronde de modifications réglementaires, afin de déterminer si des changements sont nécessaires. En vertu de la résolution 17-21 du conseil d'administration du CARB prise lors de l'adoption des amendements réglementaires entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2017, le conseil d'administration du CARB a instruit le chef de la direction du CARB d'initier un processus de modification réglementaire visant à mettre en place les exigences établies par la loi AB 398. Le 12 octobre 2017, le CARB débutait ce processus de modification réglementaire.

*Le transfert volontaire de droits d'émission vers les comptes de retrait des gouvernements est permanent et ne contribue pas à satisfaire à une obligation de conformité d'un émetteur.
+ Il y a également 13592716 crédits compensatoires provenant du protocole Projets de foresterie (États-Unis) dans le compte provisionnel pour les projets forestiers (Californie seulement).